

REGLEMENTATION REGIONALE COMITE ILE DE FRANCE CYCLISME

Saison 2025
VTT DESCENTE
CHAMPIONNAT REGIONAL

(Mis à jour le 13/02/2025)

REGLEMENT ET CAHIER DES CHARGES Championnat Régional VTT Descente 2025

Table des matières

1.	Définition
2.	Participation
3.	Catégories
4.	Engagements
5.	Circuit5
6.	Homologation5
7.	Accueil et contrôle administratif
8.	Matériel et vérifications techniques
9.	Equipement
10.	Reconnaissances
11.	Déroulement de la course
12.	Heure de départ
13.	Classement
14.	Titres
15.	Cérémonies protocolaires
16.	Pénalités 8
17.	Réclamations

1. Définition

Le Comité d'Ile de France de Cyclisme met en compétition le "Championnat d'Ile de France de VTT Descente".

Cette épreuve est protégée, c'est à dire qu'aucune autre épreuve de VTT ne doit être organisée en Ile de France ce jour-là.

Tout compétiteur qui prend part à cette compétition est censé connaître le présent règlement. Il s'engage à se soumettre sans réserve à toutes ces prescriptions.

La seule autorité compétente sera celle du collège des arbitres pour l'application du présent règlement.

Pour tous les cas non traités dans le présent règlement, le règlement des Championnats de France VTT DHI fait foi ou, à défaut, la réglementation de la Fédération Française de Cyclisme ou celle de l'Union Cycliste Internationale

2. Participation

Le Championnat d'Ile de France est ouvert à tous les compétiteurs et compétitrices de nationalité française et titulaires d'une licence, délivrée par le Comité Régional Ile de France, de type compétition (U7, U9, U11, U13, U15, Access, Open, Elite).

Seuls ces compétiteurs à partir de la catégorie U15 peuvent prétendre à un podium du Championnat d'Île de France de VTT de Descente.

Pour les catégories H et F U7, U9, U11 et U13 il s'agira d'un trophée régional.

Le Championnat est également ouvert aux licenciés des autres Comités, aux étrangers ainsi qu'aux non-licenciés.

Pour les non-licenciés, la présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du cyclisme de compétition est obligatoire.

Seuls les titulaires d'une licence de type compétition pourront concourir pour l'attribution du titre de Champion Régional d'Ile de France.

3. Catégories

Les catégories participantes sont les suivantes :

Catégories	Age	Années de naissance
U7 Garçons	5- 6 ans	2019-2020
U7 Filles	5- 6 ans	2019-2020
U9 Garçons	7-8 ans	2017-2018
U9 Filles	7-8 ans	2017-2018
U11 Garçons	9-10 ans	2015-2016
U11 Filles	9-10 ans	2015-2016
U13 Filles	11-12 ans	2013-2014
U13 Garçon	11-12 ans	2013-2014
U15 Filles	13-14 ans	2011-2012
U15 Garçon (Minimes)	13-14 ans	2011-2012
U17 Filles (Cadettes)	15-16 ans	2009-2010
U17 Garçons (Cadets)	15-16 ans	2009-2010
U19 Dames (Junior)	17-18 ans	2007-2008
U19 Hommes (Junior)	17-18 ans	2007-2008
Senior Hommes	19-34 ans	1991-2006
Senior Femmes	19-34 ans	1991-2006
Master 35 Hommes	35-39 ans	1986-1990
Master 40 Hommes	40-49 ans	1976-1985
Master 50 Hommes	50 ans et plus	1975 et moins
Master Femmes	35 ans et plus	1990 et moins

Seule l'année de naissance est prise en compte pour l'affectation dans les catégories.

4. Engagements

Les engagements et paiement seront fait par Internet sur le site d'engagement fédéral et/ou sur un lien spécifique fourni par l'organisateur.

Les engagements individuels par courrier ne seront pas possibles.

Les engagements sur place ne seront pas acceptés.

Le remboursement de l'engagement est possible uniquement sur présentation d'un certificat médical de contre-indication indiquant le nom du compétiteur, daté d'une date antérieure au jeudi précédent la compétition en question. La démarche devra être faite impérativement au plus tard dans la semaine suivant la compétition. Les demandes se feront par mail, en joignant le certificat médical et en indiquant les données suivantes : numéro de facture (impératif), nom et prénom, numéro de licence, lieu et date de l'épreuve, catégorie de course et certificat médical Aucun remboursement ne sera effectué si la demande est hors délai.

5. Circuit

Les concurrents devront impérativement respecter les limites du circuit matérialisées par des filets, rubalises, portes de slalom ou banderoles. En cas de sortie de piste, ils devront reprendre le circuit là où ils l'auront quitté. Toute infraction constatée par un contrôleur officiel entraînera la disqualification de la manche considérée.

La piste devra être équipée d'équipements de sécurité sur toutes les zones à risque. Elle sera matérialisée sur toute sa longueur par de la rubalise placée sur ses deux côtés, sur une largeur laissant aux pilotes, dans la mesure du possible, le choix entre plusieurs trajectoires.

Des échappatoires devront être prévues pour permettre le contournement des difficultés techniques ne pouvant être franchies par l'ensemble des pilotes.

Tout concurrent devra franchir la ligne d'arrivée avec son vélo pour avoir un temps à l'arrivée.

6. Homologation

Le parcours définitif ne pourra plus subir de modifications à partir de la veille de la manche de placement, sauf cas de force majeure laissé à l'appréciation du collège des arbitres.

7. Accueil et contrôle administratif

L'accueil, l'inscription et le contrôle administratif des concurrents se dérouleront selon un programme et des horaires à paraître sur le site du comité lle de France et/ou de l'organisateur.

Les concurrents engagés présenteront leur licence dématérialisée en cours de validité à la table du contrôle administratif (arbitres) et/ou leur certificat médical. En contrepartie, l'organisateur leur remettra une plaque de guidon, et éventuellement un dossard.

8. Matériel et vérifications techniques

Les vélos admis dans les épreuves de descente devront répondre aux normes de l'Union Cycliste Internationale en vigueur. Les pneus à clous sont interdits. Les guidons (embouts de cintre) devront être bouchés.

Les compétiteurs seront seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur des matériels utilisés ainsi que de leur entretien.

La plaque de guidon devra être fixée de façon à assurer sa bonne visibilité (verticalement et devant les gaines). Cette plaque est un emplacement réservé aux sponsors, à l'exclusion de tout autre, et devra être conservée dans sa configuration originale, aucune découpe de la plaque ou du dossard ne sera autorisée. Le non-respect de ces consignes entraînera le refus du départ ou des pénalités en temps à l'arrivée.

L'utilisation des caméras embarquées est autorisée uniquement lors des reconnaissances, sous la seule responsabilité des coureurs. Elles sont strictement interdites en course. Les pilotes peuvent fixer les caméras uniquement sur la visière par un dispositif amovible ou sur le guidon.

9. Equipement

Tout concurrent se présentant au départ sans son casque intégral monobloc (homologué CE) avec la jugulaire attachée, sa protection dorsale (homologuée CE), ses gants longs, son maillot à manches longues, ses genouillères et ses coudières se verra refuser le départ. Ces équipements seront obligatoires pendant toute la durée de l'épreuve, reconnaissances comprises. Pour les catégories U7, U9, U11, U13 et U15, le port d'un pantalon long est obligatoire.

Les coureurs seront seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur des protections individuelles qu'ils utilisent.

Tout concurrent devra effectuer la totalité du parcours avec son équipement de protection complet sous peine de sanction.

10. Reconnaissances

Les compétiteurs doivent porter les tenues de course complètes. Des contrôles inopinés seront effectués.

L'organisation communiquera les horaires des reconnaissances sécurisées. En dehors de ces horaires la piste sera fermée.

Les horaires des reconnaissances des catégories jeunes (jusqu'à U13) seront différentes des autres catégories.

Seuls les concurrents figurant sur la liste des engagés et munis de leur plaque de guidon, délivrée par l'organisateur, seront admis au départ des reconnaissances. Un minimum de 2 reconnaissances est obligatoire pour pouvoir être admis à prendre le départ de la compétition.

Aucune reconnaissance n'est autorisée en dehors des horaires prévus et pendant le déroulement de la compétition. Tout pilote ne respectant pas ce point de règlement sera mis hors course.

Le stationnement des compétiteurs sur le parcours et la remontée du parcours (circulation à contresens) sont interdits sous peine de mise hors course. Les zones de parking matérialisées devront être respectées pour le stationnement le long de la piste.

11. Déroulement de la course

Descente jeunes U7, U9 et U11

La descente jeunes se déroulera sur une piste spécifique ou sur un tronçon de la piste du championnat. Les horaires seront en dehors des heures de reconnaissance et de compétition des autres catégories. Le format pour les catégories jeunes (U7 à U11) est identique avec une manche de placement et une manche finale. L'ordre de départ se fera par catégories pour la manche de placement et par ordre inverse du classement de la manche de placement pour la finale (garçons et filles mélangés). Le meilleur temps des 2 manches sera retenu pour le résultat final.

Manche de placement

Tous les compétiteurs régulièrement inscrits devront obligatoirement prendre le départ et s'élanceront toutes les 30 secondes. L'ordre de départ se fera par catégories.

Manche Finale

Tous les compétiteurs s'élanceront toutes les 30 à 60 secondes dans l'ordre inverse de la manche de placement, quelle que soit leur catégorie (hors U13); Les meilleurs partiront les derniers. (Les U13 partent en premiers). Les organisateurs sont encouragés à faire partir toutes les féminines juste avant les 20 derniers partants.

Le concurrent rattrapé doit céder le passage sous peine de 30 secondes de pénalité.

Des contrôleurs de piste seront chargés de veiller au respect des règles sportives et de sécurité. Ils signaleront toute infraction ou incident de course constaté au président du collège des arbitres.

Seul le temps de la finale sera retenu pour le résultat final de l'épreuve.

12. Heure de départ

Les horaires de départ de chaque concurrent pour la manche de placement et la manche finale seront affichés sur place. Tout comme les reconnaissances, ces horaires de départ s'entendent au sommet, sur la ligne de départ de l'épreuve.

Les concurrents sont responsables du respect de leurs heures de départ.

Le président du collège des arbitres est seul habilité à juger des cas de force majeure.

13. Classement

L'attribution des titres de Champion Régional Ile de France pour chacune des catégories concernées se fera sur le résultat de la manche finale uniquement.

Les classements seront affichés et signés par le secrétaire de course et le juge à l'arrivée, avec mention de l'heure d'affichage.

14. Titres

12 titres de Champions seront décernés à l'issue du Championnat d'Ile de France de VTT Descente :

- Champion IDF U15 G
- Championne IDF U15 F
- Champion IDF U17 G
- Championne IDF U17 F
- Champion IDF U19 H
- Championne IDF U19 F
- Champion IDF H
- Championne IDF F
- Championne IDF Masters F
- Champion IDF Masters H 35-39
- Champion IDF Masters H 40-49
- Champion IDF Masters H 50 et +

15. Cérémonies protocolaires

La participation des concurrents aux cérémonies protocolaires sera obligatoire. En cas d'absence, le compétiteur ne percevra pas son prix, et des sanctions sportives pourront être décidées par les arbitres, sauf cas de force majeure.

Les coureurs devront participer aux cérémonies protocolaires en tenue de coureur ou tenue officielle du club ou du team.

16. Pénalités

Non-respect des emplacements réservés aux sponsors officiels sur les plaques de cadre Au départ → refus du départ A l'arrivée → pénalités en temps

Retard ou absence sur la ligne de départ → refus de départ

Equipement de sécurité incomplet Au départ → refus du départ A l'arrivée → pénalités en temps

Refus de céder le passage par un concurrent rattrapé → 30s de pénalités

Stationnement sur le parcours ou circulation en contresens \rightarrow mise hors course

Essais pendant le déroulement de la course ou en dehors des reconnaissances officielles \rightarrow mise hors course

Non-respect des limites du parcours → mise hors course

Manque de respect envers les arbitres, l'organisateur ou des dirigeants → déclassement de l'épreuve

17. Réclamations

Les réclamations concernant le déroulement de l'épreuve ou les comportements des autres concurrents devront être déposées, par écrit et signées du coureur, dans les 60 minutes après son arrivée.

Les réclamations concernant les classements devront être déposées, par écrit et signées du coureur, dans un délai de 30 minutes après l'affichage des résultats.

Le délai de réclamations a pour origine l'heure d'affichage des résultats.

Le collège des arbitres règlera le différend immédiatement en se réunissant sur place. Tout concurrent mis en cause devra être entendu par le collège des arbitres

Mis à jour le 13/02/2025



CONTACT COMITE D'ILE DE FRANCE DE CYCLISME

/// Président Guillaume LIENARD – g.lienard@ffc.fr ///
/// Président de la Commission Régionale VTT Franck LEMAITRE – lemaitre.franck@elubinternet.fr ///
/// Secrétaire Florence DUSEAUX – iledefrance@ffc.fr ///

Comité d'Ile de France de Cyclisme Vélodrome National de Saint-Quentin-en-Yvelines 1, rue Laurent Fignon – Montigny Le Bretonneux 78180 01 81 88 08 36